

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant les tableaux  
du Musée qui ont été envoyés  
à l'Exposition Universelle  
de Paris. (1867)  
(généralités)

N<sup>o</sup> 991.

991 - Tableaux envoyés à l'Exposition Universelle de Paris. (1867)

NUMERO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.
--------------------	----------------------	----------

ANETHAN

"L'Enfant Molade"

Tableau offert au Roi de Belgique

40 pièces



991

Exposition  
d'Anethan 1922.



# AGENCE EN DOUANE

ENTREPOT  
—  
RÉCEPTION  
des VINS  
ET  
SPIRITUEUX  
\*—

## L. & C. H. GRÉGOIR

Commissionnaires-Expéditeurs

47, 49, 51, RUE VAN MEYEL  
BRUXELLES-MARITIME

TRANSIT  
—  
EXPÉDITIONS  
maritimes  
ET  
Consignations  
\*—

Maisons alliées à Paris, Bordeaux, Libourne, Anvers, Erquelinnes.

### EXPÉDITIONS POUR TOUS PAYS

Services de groupage de et pour la Suisse et la France

VASTES MAGASINS A LA DISPOSITION DU COMMERCE

IT°



Compte chèques postaux :  
N° 39521

Téléphone Br. 125.23

*Monsieur Frens Geraert.  
Conservateur du Musée Royal à Bruxelles.*

6.000 - 1 - 1922. — D. B. W.

<i>L. C. G. 1/2</i>	<i>2</i>	<i>caisses tableaux encadrés</i>	<i>170<sup>ks</sup></i>
<i>J. Amithan</i>			
<i>reçu le</i>			
<i>12.7.22</i>			
<b>FRANCO</b>			

Bruxelles, le *Juillet 1922*

D'envoi de *M. Picard à Paris*



MUSEE ROYAL  
DES BEAUX-ARTS  
DE BELGIQUE

Tableau  
appartenant  
au Roi des  
Belges

Reçu de M. Heyninckx un tableau d'Anethan  
(1<sup>er</sup> enfant malade), qui doit être expédié à Paris  
Bruxelles 22 mai 1922

*L. Desmet*

Reçu ce tableau en retour

Bruxelles le 13 juillet 1922

L'Architecte des Palais Royaux

*M. Heyninckx*

*Expédition Anethan*  
*Paris*  
*1922*  
*Desmet*



Brux. 4 Février 1868

à Mr le Ministre des  
Intérieur.

Comme suite à votre  
lettre du 27 Dec dernier  
nous avons l'honneur de  
vous informer que le ~~tableau~~<sup>peinture</sup>  
de Mr. Lamourin (Vray  
prix à Edyghem) a été réin-  
tégré en bon état de conser-  
vation dans les Collections  
du Musée moderne. Nous  
avons reçu également le  
grand tableau de Mr. J. Day,  
intitulé: Défaite de Sarrasin,  
par Charles Maréchal. mais  
il nous est pénible de  
vous dire Mr le Ministre  
que cet ouvrage a matériel-  
lement beaucoup souffert.  
Les bords de la toile sont  
presque complètement  
déchirés et dans le haut  
du tableau deux parties  
d'environ 40 c. sur 60 c.  
sont compl. détachées; nous avons



compté en outre des  
nombreux traces des trous de  
clous dans la peinture.

On dirait même que  
peuvent provenir que du  
peu de Suif pris par les  
personnes chargées de  
tendre la toile sur son  
châssis et les clous que  
nous avons trouvés en  
circulant celle-ci du  
cylindre prouvent que  
l'emballage a été fait  
avec beaucoup de négligence.

Les travaux de restaura-  
-tion consistent à  
renouveler les bords de  
la toile à rependre &  
refixer les deux morceaux  
détachés, afin de pouvoir  
étendre la toile &  
la restaurer en suite.

D'après les mesures  
prises pour votre départe-  
-ment, les ouvrages

de l'élève moderne qui  
ont été <sup>été</sup> demandés pour  
l'Exposition Universelle  
de Paris ont été confiés  
aux artistes à la condi-  
-tion d'assumer la respon-  
-sabilité des accidents  
qui pourraient y  
survenir. C'est donc  
à M. De Roye qu'il  
appartient de faire ces  
- <sup>mettre</sup> ~~faire~~ le tableau qui  
en bon état  
- ~~faire~~ le tableau qui  
lui a été confié & nous  
venons, en conséquence,  
vous prier, M. le Ministre,  
de vouloir bien inviter  
cet artiste à remplir  
les obligations qui lui  
contractées envers l'Etat.

M. de Roye, M. le  
Min. P.

Le Secrétaire  
P. B.

Le Vice-Président  
J. B.



MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.



DIRECTION

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

Bruxelles, le 3 Février 1868.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 991

N<sup>o</sup> 32011  
1221

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

Messieurs,

ANNEXE

SOMMAIRE

Comme suite à votre communication, du 27 de la rue de la Harpe, n<sup>o</sup> 991, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître si les tableaux de Messieurs de Caeye & Lammannière qui appartiennent au Musée de l'Etat, & dont l'envoi à l'exposition Universelle de Paris a été autorisé par moi précédemment, ont été définitivement réintégrés en leur état de conservation, dans les collections du Musée moderne.

Aguez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Ludovic

À la Commission du Musée Royal de Peinture



Arras le 10 Janvier 1868

991

Mon cher Steiner

Je suis bien étonné que mon tableau  
n'<sup>ait</sup> ~~trouvé~~ pas au Musée. L'expédition  
de Paris a été mal faite, Crozans  
recevait le tableau de Liège, j'ai expédié  
sans savoir la cause à Liège, quelques  
jours après j'ai reçu une lettre dans  
laquelle on me dit que le tableau n'est  
pas à Liège de la ville, deux jours  
après j'ai reçu encore une lettre, et  
je vois que c'est celui de Liège, et  
j'espère de nouveau, je pensais donc  
qu'à Liège on avait fait l'expédition  
de premier ordre. Bruneley votre  
lettre me dit le contraire, et  
vous d'écrite à Liège pour éclaircir



Deppare attendez, Gualy, Jony.

En attendant croyez moi.

Votre tout dévoué

P. Ramon



MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 991

991

Paris le 27 Juin 1867

à Mr le Ministre de  
l'Intérieur

Conformément au désir  
exprimé par M. de la Roche  
maire, sous les numéros 1225,  
vous avez l'hon-  
neur de vous faire connaître,  
qu'à l'exception des tableaux  
de Mlle. Lemoine de  
de Laze, les ouvrages appar-  
tenant au Musée de l'Etat  
et dont l'envoi à l'exposi-  
tion universelle de Paris  
a été autorisé par votre  
Département, ont été réinsti-  
gués en bon état de conserva-  
tion dans le Collège des  
Musées nationaux.

Vous saisissez cette  
occasion pour vous faire  
Mr le Ministre, de vouloir bien  
vous faire connaître la  
dernière que'il convient



De Jovann au tableau Des  
St. Aug. Böhme, intitulé  
Le Barrage de Champigny-sur-Marne,  
qui a également figuré  
à l'Exposition universelle

Agr.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

sd

sd



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 24 <sup>Nov</sup> 1867

DIRECTION  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 991

N° 12251

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

Annexe

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous prier  
de vouloir bien me faire connaître  
si tous les tableaux appartenant  
au Musée Moderne et dont l'envoi  
à l'Exposition universelle de Paris  
a été autorisé par mon Départe-  
ment, ont été réintégrés en bon  
état de conservation dans les collec-  
tions du Musée.

Il a été entendu que les artistes  
assumeraient l'entière responsa-  
bilité de l'envoi de leurs œuvres  
à l'étranger et il me serait  
utile, en conséquence, que vous  
voudriez bien me faire connaître

De la Commission du Musée  
Royal de peinture



Le cas échéant, les Détériorations, que  
quelques-unes de ces œuvres pour-  
raient avoir subies.

Agriez, Messieurs, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur  
Armand de Montmorency



MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 13 Avril 1867

Direction

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 991

N° " \_\_\_\_\_

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai autorisé la Commission belge de l'Exposition Universelle de Paris à disposer pour les besoins de cette exhibition et pendant sa durée, de quelques-unes des banquettes qui se trouvent dans les locaux du Musée moderne.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
A. Van der Linden

A la Commission du Musée  
Royal de peinture



991

Reçu de Monsieur Stenon  
une caisse pour le tableau : La toison d'or  
peint par M<sup>r</sup> le Baron Leys, appartenant  
à La Majesté le Roi

J. Bonnefoy & Co

Belg le 23 Mars 1807.

J. BONNEFOY & C<sup>ie</sup>  
SUCCESSIONS  
de Robineau de Beaunoir  
BRUXELLES



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 27 Janvier 1867.

Direction  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 991

28<sup>o</sup>  
12407.

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous informer que M<sup>r</sup> Auguste Böhm, artiste peintre à Paris, a été autorisé à disposer, pour la prochaine exposition universelle de Paris, de son tableau: Un barrage à Champigny-sur-Marne, appartenant à l'Etat.

Veillez, en conséquence, envoyer cette œuvre à l'entrepôt, à l'adresse de la commission belge de l'exposition universelle de Paris, aux fins indiquées.

Il a été entendu que l'artiste prendra l'entière responsabilité de l'envoi de cette œuvre à l'étranger et qu'elle devra être reintégrée intacte dans les collections de l'Etat.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Alex. Vandenberghe

A la Commission du Musée royal de peinture.



Suite de lettres d'avis au d'ouï de chaque et antoisant le d'ouï ou 1791,

mm.	a emprunter pour Paris.	D'ouï
Pannels	Le Christ mort sur les genoux de la vierge	890
Jacob Jacobs	Les chutes du Glommer	530
Van Moer	Intérieur de l'église de Belun	777
Foumier	2 tableaux: charrue et la lampire - En Mare (1792)	777-1046
Strobant	de grand place	777
F. Pannels	En vis de Van Artweldt	777
○ Böhm	un barage à Champigny.	
de Baye	du défilé des Sarrasins à Poitiers	777
kollet	Sac du Couvent des Carmes à Amiens	1046
Stéens	de Dame Rose	1001
Lamozinière	un tableau Vue prin - Edgheem	899
○ Anthon		



de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N<sup>o</sup>

Le Soussigné déclare avoir  
 reçu de la Commission administrative  
 du Musée royal de Peinture et de  
 Sculpture de Belgique le tableau  
 qu'il a cédé à l'Etat et qui a pour  
 sujet: La Dame Rose. Ce tableau  
 lui est remis pour figurer à l'Exposi-  
 -tion Universelle de Paris et sera  
 réintégré au Musée etudérent immé-  
 -diatement après la Clôture de l'Expo-  
 sition. Le Soussigné s'engage à  
 prendre toutes les mesures pour la  
 conservation de ce tableau et assume  
 l'entière responsabilité des accidents  
 qui pourraient y survenir.

Bruxelles, le 23 Mars 1867.

Alfred Stevens

12. rue de Valenciennes. Paris.

Alfred Stevens.  
 H



Chemin de fer de l'Etat  
Cue Deguesnoy.

N<sup>o</sup> 991

Bien de l'Académie royale de Peinture & de  
Sculpture une Cuise marquée  
renfermant un tableau de M<sup>re</sup> Alfred Stevens  
(La Dame Rose) adressé à cet artiste demeurant  
rue de Laval, N<sup>o</sup> 12, à Paris.

Paris, le 23 Mars 1867.

A. Guay



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 13 Mars 1867.

Direction  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

N<sup>o</sup> 3704  
12251.

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 991

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer  
que j'ai autorisé M<sup>r</sup> Alfred Stevens  
artiste peintre à Bruxelles, à faire  
figurer à l'exposition universelle  
de Paris, son tableau intitulé  
"La dame rose" qui se trouve  
au Musée moderne.

Il a été entendu, que  
l'artiste assumera l'entière  
responsabilité de l'envoi de  
cette oeuvre à l'étranger &  
qu'elle

A la Commission administrative  
du Musée Royal de Peinture &c



qu'elle devra être réintégrée intacte  
dans les collections de l'Etat.

Agréer, Messieurs, l'assurance  
de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre,  
Le Secrétaire Général  
L. Stur.



1046

Bruxelles, le 6 avril 1867



Le Soussigné déclare avoir  
 reçu de la Commission administrative  
 de l'Institut royal de Peinture et de  
 Sculpture de Belgique, le tableau  
 qui a été à l'Etat de qui est  
 pour sujet: Le Sac du Couvent des  
 Carmes, à Anvers, à la fin du 18<sup>e</sup>  
 siècle. Cette toile lui a été  
 confiée pour figurer à l'Exposi-  
 -tion universelle de Paris et sera  
 réintégrée au Musée moderne  
 après la clôture de cette Exposition.  
 Le Soussigné s'engage à prendre  
 toutes les mesures nécessaires pour  
 assurer la conservation de ce  
 tableau et assume l'entière  
 responsabilité des accidents  
 qui pourraient y survenir.

Bruxelles, le 7<sup>e</sup> Mars 1867.

Robert



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 26 Mars 1867

Direction  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 991

N<sup>o</sup>

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer  
que j'ai autorisé le Sieur A. Robert  
artiste peintre, à Bruxelles, à  
faire figurer à l'exposition uni-  
-verselle de Paris, son tableau  
représentant "Le Sac du Couvent des  
Carmes, à Bruges, lequel appartient  
aux collections de l'Etat.

Il a été entendu que le Sieur  
Robert assumera l'entière responsa-  
-bilité de l'envoi de cette œuvre à  
l'étranger, et qu'elle devra être  
réintégrée intacte dans les  
collections du Musée moderne.

Et grâce, Messieurs, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur  
Eug. Vandermuerbeke

À la Commission du Musée Royal de  
peinture et de sculpture.



de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N<sup>o</sup>MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTUREN<sup>o</sup> 991

899

Le Soussigné déclare avoir  
 reçu de la Commission administrative du  
 Musée royal de Peinture & de Sculpture  
 de Belgique, le tableau qui il a cédé  
 à l'Etat et qui le porte titre: *Vue  
 prise à Edgem.* Cette toile fut  
 remise pour figurer à l'Exposition  
 Universelle de Paris et sera remise  
 au Musée moderne en cas d'achat  
 après la Clôture de l'Exposition.  
 Le Soussigné s'engage à prendre  
 toutes les mesures pour la conserva-  
 -tion de ce tableau et il assume  
 l'entière responsabilité des  
 accidents qui pourraient y  
 survenir.

Bruxelles, le 27 Février 1867.

1867  
 J. Lamour



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 25 février 1867

Direction  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

N<sup>o</sup> 12251

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 991

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai autorisé le S<sup>r</sup> Lannoinière, artiste peintre, à Anvers, à faire figurer à l'exposition universelle de Paris, son tableau qui se trouve au Musée moderne.

Il a été entendu que l'artiste assumera l'entière responsabilité pour l'envoi de cette œuvre à l'étranger, et qu'elle devra être réintégrée intacte dans les collections de l'Etat.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur  
O. Bismarck

A la Commission du Musée Royal de  
peinture et de sculpture.



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

3 7<sup>bre</sup>

1866

Direction

DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
ET DES SCIENCES.

N<sup>o</sup> 3.704.

10, 1866

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N<sup>o</sup> 991.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous  
informer que M. J. Caumont, auteur  
du tableau représentant: Le Christ  
mort, sur les genoux de la Vierge  
appartenant à l'Etat, est autorisé à  
disposer de son œuvre pour la faire  
figurer à l'Exposition qui doit avoir  
lieu en 1867.

Agreez, Messieurs, l'assurance  
de ma considération distinguée  
à Le Ministre de l'Intérieur,  
A. B. D. P. B. B. B.

A la Commission Administrative du  
Musée royal de peinture.



Amers le 30 Dec<sup>bre</sup> 1867



Monsieur

En réponse à votre honorée  
en date du 23<sup>e</sup> je viens vous  
prier de bien vouloir envoyer  
à mon adresse la caisse qui  
a servi à l'emballage de  
mon tableau représentant (la  
chute de Sarp en Norvège)  
Veuillez Monsieur avec mes  
remerciements agréés l'assura-  
ce de ma considération distinguée

Jacob Jacobz.

Monsieur Steinson  
Secrétaire de la commission  
administrative du Musée Royal  
de peinture  
à Bruxelles



Brux 26 a du 1867

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 391

M<sup>r</sup> Jacob - Jacobs.

Art. Peintre

à Amsterdam

14. Petite Montagne aux Carmelites

Vous avez l'honneur de m'envoyer  
un tableau que vous m'avez remis à votre  
disposition par la caisse qui a servi  
à l'emballage de votre tableau  
intitulé: La Chute de Sarp, qui  
a figuré à l'Exposition Universelle  
de Paris.

Dans le cas où cette caisse  
me servirait par réclamation dans un  
brief d'avis, vous la ferez  
à poser dans les musées de  
Bruxelles, mais vous devez  
vous prévenir en même temps,  
M<sup>r</sup>, que nous ne pouvons  
rien engager pour ce fait, à  
en garantir la conservation.  
Je vous prie de m'en faire  
savoir par vos indications de  
part. M<sup>r</sup> de V. Co. de la C<sup>ie</sup>.  
Le Directeur.



530

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 991

Le Soussigné déclare avoir  
 reçu de la Commission administrative  
 du Musée royal de Peinture & de  
 Sculpture de Belgique le tableau  
 qu'il a cédé à l'Etat et qui a  
 pour sujet: La Chute de Sampo,  
sur la flume Glosman (Norvège).  
 Cette toile lui est remise pour  
 figures au Salon de Paris. Expo-  
 sition Universelle de 1867; elle  
 sera réintégrée au Musée moderne  
 immédiatement après la clôture  
 de cette Exposition. Le Soussigné  
 s'engage à prendre toutes les  
 précautions pour la bonne  
 conservation de ce tableau  
 & assume la responsabilité de  
 toutes les avaries qui pour-  
 - ront y survenir.

Bruxelles, le 1 Mars 1867

Jacob Jacobs

Mons. Jacob Jacobs.  
 Artiste - Peintre de





Cherami D. fan

Rue Duquesnoy.

530

Rue Du Champ royal de Perisere  
une Croise vide adressée à M<sup>o</sup> Jacob. Jacobs  
Archieve - presbiter, à Anvers, rue Petites  
Montagne avec Cornille, 14.

Bruxelles, le 4 Janvier 1868.  
Dessoff



Amers, le 27 Fev<sup>r</sup> 1867

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 991

Monsieur,

Je m'empresse de vous  
informer en réponse à votre  
honorée en date du 26 de ce  
mois que mon tableau se presen-  
tant la chute du Glommer a  
été expédié au Musée Royal  
de peinture dans une caisse  
bien conditionnée, je viens  
par conséquent vous prier de  
bien vouloir mettre à ma  
disposition aussi bien la  
caisse que le tableau. Veuillez  
agréer Monsieur, l'assurance de  
ma considération distinguée

Jacob Jacobs.

à Monsieur Steinson, secrétaire  
du Musée Royal de peinture et  
de sculpture  
à Bruxelles

Rep. 424  
La caisse  
Je m'empresse de vous  
informer en réponse à votre  
honorée en date du 26 de ce  
mois que mon tableau se presen-  
tant la chute du Glommer a  
été expédié au Musée Royal  
de peinture dans une caisse  
bien conditionnée, je viens  
par conséquent vous prier de  
bien vouloir mettre à ma  
disposition aussi bien la  
caisse que le tableau. Veuillez  
agréer Monsieur, l'assurance de  
ma considération distinguée



Brun. Delformis 1867

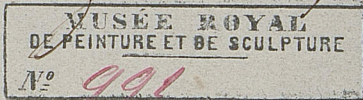
à M<sup>r</sup>. Jacob Jacobs  
Arbuste Peintre  
à Anvers

Je m'empresse de vous  
informer, en réponse à v<sup>ost</sup>  
l<sup>re</sup> du 24 de ce mois, que  
le tableau royal de Peinture  
convenue à votre disposition  
le tableau représentant:  
La Chute des Germains, en  
Norvège, v<sup>ost</sup> je crois  
utile de vous prévenir  
en même temps qu'il  
sera nécessaire de songer  
à l'emballage de ce  
tableau pour lequel  
il n'est pas de caisse  
dans la magasin des  
clous.

Veuill. agr. etc. l'esp.  
De ma C<sup>o</sup> distingué  
Le Secrétaire  
HJ



Copenhague, le 25 Fev 1867.



Mon cher Monsieur Stiegon

Secrétaire du Musée Royale  
de Peinture et de Sculpture de  
Bruxelles

Une lettre de Monsieur le  
Ministre de l'Intérieur, en date  
du 17 janvier dernier m'informe  
que je suis autorisé à envoyer  
à l'exposition universelle de  
Paris, mon tableau représentant  
le chûte du Glommen en Norwège,  
et qui se trouve placé aujourd'hui  
au Musée Moderne à Bruxelles,  
Monsieur le Ministre, ajoute que  
j'aurai à me mettre en rapport  
avec vous que vous avez reçu  
à cet égard les instructions neces-  
saires.



Veuillez Monsieur, attendre  
encore quelques jours pour  
l'emballage de ce tableau,  
j'aurai bien de vous prévenir  
à temps. Je ne suis pas encore décidé.

Je vous prie mon cher  
Monsieur, de recevoir l'assurance  
de ma parfaite considération

Jacob Jacoby.



Direction  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

N<sup>o</sup> 3704  
1221

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 991 530

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous informer  
que j'ai autorisé le sieur Jacob-Jacobs,  
artiste peintre à Anvers, à disposer  
pour la prochaine exposition Universelle  
de Paris, du tableau représentant  
"Les chutes de Glommer en Norvège",  
et appartenant au Musée de l'Etat.

Il est entendu que l'artiste assumera  
l'entière responsabilité de l'envoi de cette  
œuvre à l'étranger, laquelle devra être  
reintégré intacte dans les collections  
de l'Etat.

Agreez Messieurs, l'assurance de  
ma confiance distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur  
Alphonse Beernaert

Messieurs les Membres de la  
Commission du Musée Royal de  
peinture et de sculpture à  
Bruxelles.



Brunelles, le 26 Janvier 1858



777

Monsieur,

J'ai examiné le tableau de M. De Caye, représentant la Défaite des Sarrasins par Charles Martel.

Cette production, revenue de l'Exposition de Paris, a matériellement beaucoup souffert; les bords de la toile sont en partie déchirés et rattachés au moyen de nouveaux morceaux de toile, grossièrement cousus. Deux parties sont complètement détachées dans le ciel, et de nombreuses traces de trous de clous existent dans la peinture.

Ces dégradations sont le résultat de la négligence et du peu de soin que prennent les personnes chargées de faire retendre les tableaux.

Monsieur Victor Stiénon,  
Secrétaire du Musée Royal.



Sur leurs châssis.

Les travaux de restauration à faire à ce tableau consistaient à remettre solidement de nouvelles bandes de toile sur les bords, à rejoindre et à rattacher les morceaux détachés du tableau pour pouvoir le remettre sur son châssis, et le restaurer ensuite.

Ces divers travaux pouvaient s'élever à la somme de quatre cents francs (F<sup>m</sup> 400.)

Veillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de mes sentiments respectueux  
Stienne Le Roy



## Direction

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTUREN<sup>o</sup> 991N<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous informer  
que j'ai autorisé M<sup>r</sup> Louis De Caey a  
faire figurer à l'Exposition universelle  
de Paris son tableau représentant: "La  
défaite des Sarrasins à Poitiers." qui appar-  
tient au Gouvernement.

Je vous prie en conséquence, Messieurs,  
de faire mettre cette œuvre à la disposition  
de la Commission belge de cette exposition  
dans le but indiqué.

Il a été entendu que l'artiste  
assumera l'entière responsabilité pour  
l'envoi de cette œuvre à l'étranger, et que  
celle-ci devra être réintégrée intacte dans  
les collections de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assu-  
rance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur  
Alphonse Beernaert

A la Commission directrice du Musée Royal  
de Peinture et de Sculpture, à Bruxelles.



777-  
1046

Le Soussigné déclare avoir  
receu de la Commission administrative  
du Musée royal de Peinture et de  
Sculpture de Belgique le tableau  
qu'il a cédé à l'Etat et qui a  
pour sujet: Chambrée de la  
Campine. - Cette toile lui est  
renuë afin de figurer à l'Expo-  
sition Universelle de 1867; elle  
sera réintégrée au Musée en vertu  
immédiatement après la Clôture  
de l'Exposition. Le Soussigné  
s'engage à prendre toutes les  
précautions pour la bonne con-  
-servasion de ce tableau et  
assume l'entière responsabilité  
de tous les accidens qui pour-  
-raient y survenir.

Bruxelles, le 26 Février 1867.

J. Fourmois

Alph. Fourmois



Le Soussigné déclare avoir  
eu de la Commission de l'administration  
du Musée royal de Peinture & de  
Sculpture de Belgique le tableau  
qu'il a cédé à l'Etat et qui est  
intitulé: La mare (n<sup>o</sup> 320 du  
Catalogue du Salon de Bruxelles - 1866)  
Cetle toile lui est remise afin de  
figurer à l'Exposition universelle  
de 1867; elle sera restituée au  
Musée impérial immédiatement  
après la clôture de cette Exposition.  
Le Soussigné s'engage à prendre  
toutes les précautions nécessaires  
pour la bonne conservation d'icel  
tableau et assumer la responsa-  
bilité de tous les accidents  
qui pourraient y survenir.  
Bruxelles, le 26 Février 1867  
J. Fourmois

M. Fourmois.  
Art. Peint.



MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

23 Février 1867

Direction

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

N<sup>o</sup> 3704  
12254

MA

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N<sup>o</sup> 991

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer  
que j'ai autorisé le sieur Gourmois  
artiste peintre à Bruxelles, à disposer  
pour la prochaine exposition unive-  
rselle de Paris, des deux tableaux  
dus à son pinceau & appartenant  
aux collections du Musée moderne.

Il est entendu, que le sieur  
Gourmois assumera l'entière res-  
ponsabilité de l'envoi de ces œu-  
res à l'étranger, et que celles-ci de-  
vront être reintégrées intactes

dans

A la Commission du Musée  
Royal de peinture & de sculpture  
à Bruxelles.



dans les collections de l'Etat.

Agreés, Messieurs, l'assurance  
de ma considération distin-  
guée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
C<sup>te</sup> Comte de Sèze

92mk



22 Janvier  
1867

Monsieur Steanon

991

J'ai fait une demande  
à Mr Le Ministre de  
l'Intérieur, pour qu'il veuille  
vous autoriser à me remettre  
les deux tableaux que j'ai au  
Musée de Liot & vous  
pour les envoyer à l'Exposi-  
tion universelle de Paris,  
Si vous n'en avez rien  
aucun avis s'il y a mes exposi-  
tion de suite



et donner l'ordre au  
gardien du palais d'écarter  
pendant la grandeur de  
celui qui doit être enfermé

recevez je vous prie  
mes salutations respectueuses

J. Fourmou

à Monsieur de la Roche



Le Soussigné déclare avoir  
reçu de la Commission administrative  
du Musée royal de Peinture & de  
Sculpture de Belgique le tableau  
qu'il a cédé à l'Etat et qui  
représente l'Intérieur de la  
Cathédrale de Bellem. Cette toile  
lui est remise pour figurer à  
l'Exposition Universelle de 1867;  
elle sera réintégrée au Musée  
National immédiatement après la  
clôture de cette Exposition. Le  
Soussigné s'engage à prendre  
toutes les précautions nécessaires  
pour la bonne conservation de  
ce tableau et assumer la respon-  
sabilité de tous les accidents  
qui pourraient y survenir.

Bruxelles, le 25. Février 1867

W Van Moer

Monsr. Van Moer.



26 février  
1864

991

HH

Mon cher Monsieur Hénon.

Auriez vous l'obligeance de faire  
donner les ordres, pour faire retirer  
demain ou après demain, au plus  
tard, le tableau de Belém qui figure  
au Musée.

Je vous ai obtenu l'autorisation  
du Ministre, et il va sans dire  
que je signerai l'acte de respon-  
sabilité résultant de ma demande.

Reuz, mon cher Monsieur  
Il exprime de ma part  
l'air de vous

W Van Noer

99-2.

Wierdy

ijellen

en grand kate



MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

23 février 1867

Direction

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

N<sup>o</sup> 12281

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 991

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

M

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai autorisé le Sieur Van Moor, artiste peintre, à Bruxelles, à faire figurer à l'exposition universelle de Paris, son tableau représentant "L'intérieur de l'église de Belém", qui figure au Musée moderne.

Il a été entendu que l'artiste assumera l'entière responsabilité pour l'envoi de cette œuvre à l'étranger et qu'elle devra être réintégré intacte dans les collections de l'Etat.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur  
Alphonse Van der Smissen

A la Commission du Musée Royal de peinture et de sculpture.



77H

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 991

Le Soussigné déclare avoir  
 été de la Commission ad hoc  
 de l'Académie royale de Peinture & de  
 Sculpture de Belgique le tableau  
 qu'il a cédé à l'Etat et qui est  
 pour sujet: Vue de l'Académie  
royale de Peinture & de Sculpture  
place de l'hôtel-de-ville de Bruxelles.  
 Cette toile lui est remise en fin d'œuvre  
 figurant à l'Exposition universelle  
 de 1867; elle sera réintégrée au  
 musée moderne immédiatement  
 après la clôture de cette Exposition.  
 Le Soussigné s'engage à  
 prendre toutes les précautions  
 nécessaires pour assurer la bonne  
 conservation de ce tableau  
 et assume la responsabilité de  
 tous les accidents qui pourraient  
 y survenir.

Bruxelles, le 27 Février 1867.  
 J. Stroobant

Messrs. F. Stroobant  
 rue Van der Aa - N° 20.



Monsieur Sadin, voici une autorisation  
de M. Portals pour retirer la caisse  
du magasin du Musée Moderne.

Le reçu  
a été remis  
à M<sup>lle</sup> Cloine

Monsieur Steiner vous en aura sans doute  
parlé. Pourriez vous m'aider en cela  
ou vous obligez votre dévoué.

Oryelle le 23 Juin 07

P. Steuber

Je ferai prendre mon tableau qui se trouve  
au Musée dans le courant de l'après-midi.



Amor Sedin  
an Musci Moderne  
Galati Dacal



Bruxelles, le 29 Janvier 1867

Direction  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 991

N° 12271  
L

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs, M

J'ai l'honneur de vous informer que  
j'ai autorisé le sieur Stroobant, artiste  
peintre, à Bruxelles, à disposer pour  
la prochaine Exposition universelle de  
Paris, du tableau représentant : Vue de  
des maisons de la place de l'hôtel-de-  
ville de Bruxelles, lequel figure au  
Musée moderne.

Il est entendu que l'artiste assumera  
l'entière responsabilité de l'envoi de cette  
œuvre à l'étranger, laquelle devra être  
restituée intacte dans les collections  
de l'Etat.

agréé, Messieurs, l'assurance de  
ma confiance très-distinguée.

Le Ministre des P. Intérieurs,  
Alphonse de Smet

à la Commission du Musée Royal  
de peinture et de sculpture  
à Bruxelles



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Direction  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

N<sup>o</sup> 12291

Bruxelles, le 24 Janvier 1867

777

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 991

Messieurs

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous informer  
que j'ai autorisé le Sr Ferdinand Pauwels,  
artiste peintre, à disposer, pour l'exposition  
universelle de Paris, de son tableau  
représentant : La Veuve de Van Artevelde,  
lequel appartient à l'Etat.

Il a été entendu que l'artiste  
assumera l'entière responsabilité  
de l'envoi de cette œuvre, laquelle  
devra être réintégrée intacte dans  
les collections de l'Etat.

Vous voudrez bien, en  
conséquence, faire envoyer le  
tableau à l'Entrepôt de Bruxelles,  
conformément au désir de  
la

A la Commission directrice  
du Musée Royal des  
Peintures.



la Commission belge de l'exposition  
universelle de Paris.

Agées, Messieurs, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Alphonse de Smet